

COMPTE RENDU D'INVESTIGATION COMPLEMENTAIRE

CAS D'OBSERVATION : MULHOUSE (68-HAUT-RHIN) LE VENDREDI 03.12.2010.

- GILLES MUNSCH (IPN) -

1 - CONTEXTE

Le GEIPAN m'a sollicité par mail pour prendre en charge l'enquête complémentaire relative à ce cas, en date du 17-02-2011. J'ai donné mon accord de principe le soir même et reçu les documents d'accompagnement le 21-02, la lettre de mission le 23-02 (*version électronique*) et le 24-02 (*version original papier*). Le 23-02, je signale une erreur sur la date (*03-12 et non 04-12*). Je contacte le témoin par téléphone le 27-02 et convient d'un rendez-vous le samedi 12-03 à 10h à leur domicile. J'en informe le GEIPAN le jour même.

2 - DESCRIPTION DU CAS

Le vendredi 03 décembre 2010, J B et sa compagne A S se rendent en voiture depuis leur domicile au domicile des parents de C'est J qui est au volant. Ils traversent Brunstatt (68350) puis pénètrent provisoirement dans l'agglomération de Mulhouse (68100). Juste avant la sortie de cette localité, ils aperçoivent soudainement un phénomène lumineux situé dans le ciel. Il est ~19h17 HL. Devant eux, à travers le pare brise, c'est un groupe de points lumineux bien visibles qui attire quasi simultanément leur attention. Ces points semblent clignoter de manière très rapide. Sans pouvoir stopper la voiture du fait de la circulation (*une voiture les suit de près et la rue ne permet pas de s'arrêter aisément*), ils observent le phénomène durant quelques centaines de mètres, soit sur une durée de quinze à vingt secondes environ. Alors qu'ils arrivent à un rond-point situé à l'entrée de Riedisheim, le phénomène disparaît progressivement en quelques secondes, les points situés en bas à droite du phénomène s'estompant en dernier. Ce phénomène, constitué de 7 ou 8 points lumineux de couleur blanche aux reflets violacés, leur a semblé immobile dans le ciel. Malgré leurs efforts, ils ne le reverront plus !

3 - DEROULEMENT DE L'ENQUETE

3-a / M. B s'étant spontanément adressé à la gendarmerie de il fut orienté vers celle de qui le convoqua et l'auditionna (*voir PV n° 1974 2010*)

3-b / Le 11-03-2011, je recherche les conditions atmosphériques régnant sur le secteur de Mulhouse le jour de l'observation et je dresse la carte du ciel à l'heure de l'observation. Une hypothèse émise à la seule lecture du PV de gendarmerie (*au vu de la description du PAN*) semble alors digne d'intérêt car n'étant effectivement pas exclue sur la base de ces données astronomiques.

3-c / De passage sur Mulhouse le mardi 08-03-2011, je me rends, vers 15h30, à la gendarmerie de [redacted] en vue de préparer ma visite chez les témoins. La brigade est fermée et je n'ai matériellement pas le temps de me rendre à la brigade de [redacted]. Je me contente de parcourir le trajet présumé sur lequel s'est produite l'observation.

3-d / Sur rendez-vous, je me rends le samedi 12-03-2011 au domicile des témoins. J'arrive à 10h HL comme convenu mais, comme prévu, je rencontre quelques difficultés à situer le domicile des témoins étant donné que la rue indiquée au téléphone n'est pas à proprement parler la bonne. Le nom présumé de la rue [redacted] ne semble pas encore clairement attribué, la zone étant en complète restructuration. Les témoins m'ont toutefois prévenu et indiqué par téléphone la rue [redacted]. Le N° de cette rue n'étant pas le bon, je joins donc M. B [redacted] par téléphone et il ne met que quelques dizaines de secondes pour me rejoindre. En fait, leur domicile est proche de cette rue. Malheureusement Mlle A [redacted] S [redacted] n'a pu venir pour cause de contraintes professionnelles.

Nous convenons de prendre son véhicule pour refaire ensemble le trajet effectué le soir des faits, ceci de manière à nous replacer au mieux dans le contexte (*bien que de jour et non de nuit!*).

La première partie du trajet ne concernant pas la zone d'observation, j'en profite pour demander au témoin de me raconter chronologiquement les faits. Préalablement, je lui demande son accord pour enregistrer notre conversation, ce qu'il accepte sans hésitation (*voir fichiers .wav*).

Je lui demande de suivre le parcours et de m'indiquer l'instant à partir duquel, selon ses souvenirs, ils ont pris conscience de la présence du phénomène, de poursuivre ensuite en respectant au mieux une allure identique (*si la circulation le lui permet*), puis de me signaler à partir de quel endroit le phénomène fut perdu de vue.

Parvenus à quelques hectomètres de la sortie de Mulhouse en direction de Riedisheim, M. B [redacted] m'indique donc, de mémoire, le début puis la fin de l'observation, ainsi que la position présumée du PAN, telle que ses souvenirs les lui restitue.

Un rond point, situé à l'endroit précis où le phénomène fut perdu de vue, nous permet de faire demi-tour, de parcourir le trajet en sens inverse puis, grâce à un autre rond point, de revenir garer momentanément le véhicule (*sur le trottoir!*) à l'endroit présumé de l'aperçu du phénomène.

L'échange se poursuit dans la voiture, M. B [redacted] me précisant l'aspect et la position du phénomène en regard du paysage urbain (*à droite de la route des habitations, à gauche la zone ferroviaire liée à la gare de Mulhouse, toute proche*). Je sors (*et m'éloigne un peu*) de la voiture pour procéder à des mesures d'azimut magnétique et réaliser quelques photographies permettant de situer le véhicule dans son contexte.

Des mesures d'élévation angulaire sont ensuite réalisées à l'intérieur de la voiture, à l'aide d'un inclinomètre à affichage digital. La taille apparente est également estimée à l'aide du comparateur LDLN.

Tous les renseignements ainsi recueillis sont accessibles au sein des enregistrements sonores correspondants et sont listés et résumés en [Annexe III](#).

Le trajet du retour vers Zillisheim est mis à profit pour discuter librement et tenter de cerner la position philosophique du témoin à propos de cette observation en particulier et en regard des phénomènes inexplicables (*notamment de type PAN*) en général. (voir également en [Annexe III](#)).

3-e / Parvenus sur le parking du domicile, la discussion se poursuit encore quelques minutes (*non enregistrées*), notamment quant à l'éventualité de retourner des questionnaires GEIPAN remplis (*indépendamment*), l'un par lui et l'autre par A [redacted]. Nous nous quittons vers 11h50 (HL).

3-f / Après une petite restauration à Brunstatt, je retourne sur les lieux de l'observation de manière à mieux observer le contexte (*sans faire attendre le témoin*). Un doute me vient sur la position réelle du début de l'observation. (*Voir plus bas la partie « hypothèses »*).

3-g / Le temps de me rendre à Morschwiller-le-Bas, il est ~14h30 (HL) quand j'arrive à la gendarmerie.

Après présentation, justification de ma venue et contrôle d'identité, je discute quelques minutes avec l'Adjudant [redacted]. Il se souvient de l'affaire mais déjà de façon vague, d'autant que ce n'est pas lui qui a réellement interrogé le témoin.

Sur interrogation, il me précise qu'il ne dispose d'aucun éléments supplémentaires par rapport au PV, que le témoin n'est pas connu de ses services par ailleurs, qu'aucun autre témoin ne s'est manifesté à cet

égard et que la brigade n'a pas connaissance d'autres observateurs potentiels. Ce genre d'affaire est assez rare pour la brigade, même s'il y a déjà eu quelques cas, notamment il y a 5 ou 6 ans avec un phénomène qui avait traversé le ciel d'Alsace (*Note de l'IPN : en l'occurrence le bolide du 05-02-2005 qui a survolé les massifs de la Forêt Noire et des Vosges*). L'adjudant me communique les coordonnées téléphoniques de la BGTA (*Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens*) de l'aéroport Bâle-Mulhouse, probablement plus compétente en la matière, selon lui . L'entretien aura duré une dizaine de minutes.

3-h / Après une première rédaction du rapport durant la semaine qui suit cette rencontre, je reprend contact par mail pour tenter d'obtenir un rendez-vous avec Mlle A S . En effet un doute quant à la position des témoins au début de l'observation m'incite à confronter sa version à celle de son compagnon. Un premier mail étant resté sans réponse, je relance par SMS puis obtient par mail un rendez-vous pour le samedi 02 avril, vers 14h.

3-i / Le samedi 02 avril 2011, je me rends donc au domicile des témoins à 14h15 (HL). J B étant occupé à tondre sa pelouse, j'obtiens aisément l'accord d' S pour refaire ensemble le trajet en voiture. Pour lui conserver sa place de passagère, je prends donc ma voiture. Elle accepte sans problème que j'enregistre notre conversation (*voir fichier .wav*). Sur indication de ma part et le moment venu, elle me précise l'emplacement du début de l'observation ainsi que celui de la disparition du phénomène. Une fois encore, j'effectue deux passages successifs sur les lieux pour lui donner le temps de me fournir toutes les explications quant au phénomène observé (*voir en Annexe IV*). Nous rentrons ensuite au domicile et le voyage de retour est l'occasion de préciser ses opinions sur la question des PAN. Je quitte les témoins vers 14h50 (HL) non sans avoir récupéré le questionnaire GEIPAN rempli par A , J n'ayant pas jugé utile de le remplir puisqu'ayant subi le questionnaire des gendarmes.

3-j / Comme le 12-03, je retourne une nouvelle fois sur les lieux pour prendre des mesures et réaliser de nouveaux clichés. Comme je m'y attendais, la version d' diffère quelque peu de celle de J ce qui va plutôt dans le sens de confirmer l'hypothèse que je privilégie à ce stade de l'enquête.

3-k / Profitant que mon trajet retour passe par Brunstatt (68), je m'arrête au domicile de M. . Il s'agit d'un ufologue bien connu du milieu ufologique français et européen, notamment par le site internet qu'il développe en la matière. La disparition soudaine de la « toile » du site en question a surpris et inquiété la petite communauté regroupée sur la liste EuroUfoNet et l'opportunité d'être à proximité de son domicile m'a incité à tenter d'avoir de ses nouvelles (*l'ayant personnellement rencontré à quelques reprises*).

Mes tentatives des 08/03 et 12/03 ayant échoué, je tente une dernière fois ma chance. Il s'en faut de peu puisqu'il m'aperçoit alors que j'allais déposer un ultime message dans sa boîte aux lettres, avant de partir.

Il me reçoit chez lui et nous discutons durant une petite heure. Alors que nous évoquons des observations de lanternes lumineuses et à ma grande surprise, il me communique un document anonyme qu'il a récemment trouvé dans sa boîte aux lettres. Je le consulte et découvre avec stupéfaction que le phénomène évoqué se rapporte sans doute à l'objet même de mon enquête sur place. Il a la gentillesse de me céder l'original de ce document (*voir en Annexe IX*).

3-l / Le délai de transmission du rapport approchant, je mets à profit la semaine qui suit pour compléter ce document en fonction des nouveaux éléments recueillis. Toutefois, une investigation complémentaire devra probablement être menée.

4 - HYPOTHESES ENVISAGEES

Au vu de la description faite, peu d'hypothèses semblent devoir être considérées :

4-a / Aéronefs :

L'immobilité apparente en regard de la taille apparente, le type de clignotement très rapide, la disparition en plein ciel, ainsi que la description sous forme de points lumineux regroupés de manière non géométrique sont autant d'éléments qui ne plaident pas vraiment en faveur d'une méprise avec un avion ou un hélicoptère. Un ballon dirigeable en vol de nuit et sous conditions météorologiques peu favorables est fort improbable et aurait été probablement signalé par ailleurs.

4-b / Maquettes de modélisme :

L'heure, la situation nocturne, l'environnement urbain rendent peu probable la présence dans le ciel d'un modèle réduit (*ceux-ci sont rarement lumineux*) particulièrement difficile à contrôler dans un tel contexte.

4-c / Astronautique :

La description ne correspond aucunement à l'observation de satellites et aucun événement astronautique particulier n'est à signaler à cette date.

4-d / Lanternes thaïlandaises :

L'immobilité apparente, la couleur blanche/bleutée, mais surtout la disparition en quelques secondes du groupe complet sont des éléments qui ne vont pas vraiment dans le sens d'un tel lâcher de lanternes sans que l'hypothèse soit toutefois à exclure sur la base des deux témoignages. En effet, un groupe de lanternes aurait pu être rapidement masqué par un banc de brume, la disparition étant due à cette brume et non à l'extinction des chandelles. Ces lanternes, souvent décrites de couleur jaune-oranges, sont parfois perçues comme plutôt blanches (*notamment de loin*). Le tremblement des lumières générées par les bougies peuvent parfois faire croire à un clignotement. Il existe des lanternes d'autres couleurs.

L'élément le plus fort en faveur de cette hypothèse réside dans le témoignage anonyme recueilli en marge de l'enquête auprès des témoins, témoignage qui se rapproche plus clairement de la description d'un tel lâcher. (*taille apparente, couleur, comportement, durée d'observation plus longue*).

La date du vendredi soir est aussi plutôt favorable à une manifestation festive.

4-e / Astronomie :

La description n'est visiblement pas compatible avec une rentrée atmosphérique naturelle ou artificielle.

L'examen de la carte du ciel ([voir annexe V -Astronomie](#)) ainsi que la description rapportée dans le PVGN, confirmée par M. B puis par Mlle S, oriente vers une piste envisageable.

En effet, la description donnée par le PV m'a immédiatement fait penser à l'amas ouvert des Pléiades qui est souvent bien visible dans le ciel d'hiver.

L'évocation d'un groupe de points blancs aux reflets violacés d'une part, l'immobilité apparente d'autre part sont des indices assez typiques de ce type d'objet (C'est le seul amas suffisamment lumineux pour être perceptible à l'œil nu. Sa magnitude globale est de l'ordre de +1,6).

Après vérification, il se trouve qu'à l'heure de l'observation, cet amas se situait dans une zone du ciel assez compatible avec l'évolution des témoins.

La disparition progressive en quelques secondes, de gauche à droite et de haut en bas, est très compatible avec le passage d'un nuage ou d'un banc de brume, d'autant que le ciel était présumé assez couvert, avec un vent venant globalement du nord, soit de la gauche pour les témoins ([Voir Annexe VI - Météorologie](#)).

L'absence évoquée d'étoiles plaide aussi pour un ciel assez chargé, l'amas des Pléiades ayant peut être bénéficié momentanément d'une trouée dans le plafond brumeux ou nuageux.

Les deux témoins confirment séparément la présence d'un léger brouillard au sol et d'un brouillard d'altitude plus marqué.

L'aspect à l'œil nu de cet amas n'est pas incompatible avec la description faite par chaque témoin (*voir les dessins fournis*).

Bien que surestimant la taille apparente de la Lune d'un facteur proche de 2x (*ce qui est mieux que la moyenne des gens !*) J estime, par comparaison, la taille du PAN à plus de deux fois celle de la Lune.

Hors justement, l'amas des Pléiades paraît près de 4 fois plus gros que la Lune (*s'il est vu complètement*).

Là aussi il y a une bonne cohérence !

Là où l'hypothèse peut sembler invalide c'est au niveau de l'azimut et de la hauteur estimés lors des reconstitutions (*paramètres malheureusement non relevés par les gendarmes*).

Replacé dans la voiture, J situe le phénomène juste au-dessus des arbres et dans l'azimut 65°/NG. Mais nous pouvons toutefois porter notre attention sur deux points :

- La mesure est effectuée à l'endroit où le témoin pense que son observation a débuté. Cet endroit est situé en plein virage (*de grande courbure*) dans l'avenue de Riedisheim. S'il se trompe de 20m seulement en situant un peu trop tôt le début de l'observation (*de mémoire*), il commet aussitôt une erreur d'environ 15 à 20° ! En sortie de virage, l'avenue est orientée dans le ~ 80°/NG ce qui place alors l'amas des Pléiades légèrement à droite de l'axe de la route...

Notons qu'Al situe le début de l'observation en fin de ligne droite, soit peu avant l'entrée dans le rond point. Cela constitue l'une des rares contradictions entre les témoignages, contradiction qui va dans le sens d'une estimation prématurée du point d'apparition de la part de J.

- J déclare à plusieurs reprises que le PAN leur est apparu dans le haut du pare brise. Ceci est totalement contradictoire avec les $\sim 6^\circ$ de hauteur qu'il estime (*de jour et 2 mois plus tard*) depuis une position de stationnement (*qui n'est peut-être pas la bonne !*).

Il précise même qu'il a avancé la tête pour voir un peu plus haut s'il n'y avait pas d'autres lumières (*Cf enregistrement audio*).

A a également déclaré avoir observé le phénomène plutôt vers le haut du pare-brise.

Une mesure réalisée à l'inclinomètre montre que pour le conducteur (*ou le passager*) le haut du pare brise se situe à $\sim 25^\circ$ d'élévation (*voire davantage selon la position du siège*). Avancer la tête d'une dizaine de centimètres suffit à atteindre, voire dépasser, les $30-35^\circ$.

Ajoutons à cela que la vision périphérique de l'œil est plus sensible aux faibles lumières. De fait l'amas des Pléiades, même situé en bordure de champ visuel, attire souvent l'attention des observateurs.

La photo 20 ([Annexe VII](#)) montre l'emplacement de l'amas dans le décor pour un observateur placé dans l'avenue de Riedisheim. Nul doute que si le ciel était dégagé (*même très localement*) les passagers d'une voiture auraient eu toutes les chances de le remarquer.

Si quelques constellations célèbres (*telle la Grande Ourse*) sont souvent connues des témoins, il en est tout autrement d'un amas ouvert que peu de gens sont à même d'identifier comme tel. Son aspect diffère sensiblement d'une planète, d'une étoile et même des petites constellations comme le Dauphin ou la Flèche.

L'amas des Pléiades est connu pour son scintillement (*favorisé par le ciel d'hiver*) et ses reflets bleutés (*cf photos en [Annexe V](#)*).

5 - CONCLUSION PROVISOIRE

Pour moi, Monsieur J B est une personne calme et mesurée qui affiche un esprit critique certain. Il m'apparaît d'une parfaite bonne foi dans ses déclarations et ne donne à aucun moment l'impression de vouloir enjoliver son observation vis-à-vis de laquelle il demeure serein et circonspect.

S'il n'est pas en mesure d'expliquer sa vision, il ne prétend aucunement qu'il s'agisse indubitablement de quelque chose d'extraordinaire. Il n'a pas identifié ce qu'il a observé et s'est simplement interrogé à ce propos. Sa déclaration en gendarmerie relève d'une démarche citoyenne favorisée par le fait qu'il était informé de cette possibilité de témoigner.

Avouant qu'il ne se souvient plus si son observation date d'avant ou d'après Noël, il reconnaît implicitement que ses souvenirs sont en partie estompés par le temps. Il ne serait donc aucunement surprenant qu'il puisse se tromper d'une vingtaine de mètres sur l'endroit exact du début d'observation.

La reconstitution se déroulant de jour (*pour une observation nocturne*), cela ajoute un facteur important pouvant altérer davantage encore ses souvenirs. S'il se trouve replacé au mauvais endroit et de jour, il n'est pas atypique de le voir « reconstruire », en toute bonne foi, une position erronée du PAN.

N'oublions pas qu'il est très difficile de retrouver un tel endroit avec précision alors même que l'on se déplace en véhicule au moment des faits.

Il situe l'azimut proche de l'axe de la route ce qui replacé dans la ligne droite principale, rapproche beaucoup le PAN de l'amas des Pléiades. L'immobilité présumée du PAN et le fait de l'avoir aperçu en haut du pare brise renforce l'idée que la reconstruction menée a posteriori lors de l'enquête soit erronée.

Pour sa part, Mlle A S est également une personne qui m'apparaît très raisonnable et posée, faisant elle aussi preuve d'un esprit critique satisfaisant et tenant un discours très mesuré. A aucun moment elle n'a semblé vouloir en ajouter ou chercher à faire coller son témoignage à celui de J. Elle n'a pas hésité à reconnaître que sur certains points sa mémoire lui faisait défaut.

Certes, les deux témoins ont eu maintes occasions de reparler entre eux du phénomène observé mais les divergences sur la position de la voiture lors de l'aperçu du phénomène comme lors de sa disparition montrent qu'ils n'ont probablement pas cherché à produire un témoignage commun.

Le fait de les avoir entendus séparément a aussi permis d'éviter les influences mutuelles lors de l'enquête.

Tous deux se sont montrés très disponibles et coopératifs lors de mon enquête.

Sur la seule base de mes échanges avec les deux témoins, la conviction qu'ils se seraient mépris avec l'amas ouvert des Pléiades est la plus forte. La raison en est que plusieurs éléments descriptifs convergent vers cette hypothèse. Seule la position angulaire du phénomène ne semble pas totalement compatible avec cette hypothèse. Mais quand on sait combien les témoins peuvent se tromper dans l'appréciation de ce genre de paramètre, que l'on y ajoute le fait que la voiture était en mouvement, que l'on considère tant la brièveté de l'observation que le délai écoulé entre l'observation et l'enquête in situ, il n'est pas abusif de considérer la méprise comme possible, voire plausible.

Toutefois, si j'y ajoute le témoignage anonyme recueilli en fin de procédure et en marge de l'enquête, la méprise astronomique m'apparaît alors sensiblement moins probable.

En effet, si l'on ne peut écarter l'idée que les témoins anonymes se soient également mépris avec l'amas des Pléiades, la probabilité que plusieurs groupes indépendants de personnes puissent simultanément se méprendre de cette manière (*tout de même assez peu commune*) me semble, à contrario, assez faible.

Ceci d'autant plus que la description anonyme évoque plus nettement la présence de lanternes thaïlandaises, que les deux témoignages de base.

Notons que le témoignage anonyme concordant tant sur les aspects temporel, géographique que descriptif, il m'apparaît difficile de ne pas envisager comme acquis qu'il se rapporte au même phénomène que celui ayant fait l'objet de cette investigation. La localisation possible du phénomène, évoquée par le témoin anonyme, se situe en effet dans le champ d'observation de nos deux témoins (voir [Annexe II](#)).

Dans l'état actuel du dossier, je propose donc, une classification provisoire en **PAN B** (*aucune preuve ne certifiant totalement l'une ou l'autre de ces méprises, le PAN A semble de fait exclu*).

Méprise probable avec des lanternes lumineuses, voire à défaut avec l'amas des Pléiades.

Toutefois, il me semble qu'une investigation complémentaire serait la bienvenue afin de tenter (*malgré le délai écoulé*) d'établir si un lâcher de lanternes a bien eu lieu dans le secteur concerné (*peut-être à l'occasion des festivités de Noël*). Je pense donc poursuivre mes recherches en ce sens auprès de la municipalité, de la presse, voire de diverses associations culturelles.

Une recherche de témoins dans le secteur concerné pourrait être également tentée, notamment par voie de presse.

La question se pose donc de savoir si cette investigation complémentaire peut (*ou non*) se faire en tant qu'IPN et dans le cadre d'une poursuite de cette mission GEIPAN.

Dans la négative, elle pourrait toujours se poursuivre dans un cadre privé.

6 – COMPLEMENT D'ENQUETE

Le GEIPAN m'ayant, en date du 12/04/2011, autorisé à poursuivre l'enquête, je m'oriente donc vers la recherche d'un lâcher de lanternes Thaïlandaises. Cette hypothèse retient aussi l'attention de Yvan Blanc qui me signale au passage que ce vendredi 03/12/2010 s'est justement tenue à Riedisheim une fête célébrant la Saint-Nicolas. L'idée d'un tel lâcher apparaît donc effectivement très plausible.

Le 19/04, je signale au GEIPAN qu'un autre témoignage anonyme relatif à ce phénomène est publié sur le site de l'association SPICA (astronomie, astronautique & ufologie). Connaissant par expérience (bolide du 18-02-2005) les réticences de ses responsables à transmettre les coordonnées des témoins, j'invite le GEIPAN à prendre contact avec son président, _____, en jouant sur l'aura du CNES.

Ayant reçu ma nouvelle lettre de mission le 19/04, j'interroge le GEIPAN quant au fait qu'il ait ou non établi, entre temps, le contact avec SPICA.

Le mardi 26/04/2011, je me rends à l'hôtel de ville de Riedisheim pour tenter d'obtenir des informations sur un possible lâcher de lanternes. Rapidement aiguillé vers le service « Education, Animations, Jeunesse & Sports », je rencontre Madame _____ qui me confirme que son service organise bien la fête de Saint-Nicolas. Au fil de mes questions, il lui revient en mémoire qu'un lâcher de ballons lumineux a bien eu lieu à cette occasion.

Mais c'est son collègue, M. (absent ce jour) qui s'est occupé de cet événement. Recherchant dans ses dossiers, elle retrouve le courrier d'autorisation délivré par la préfecture du Haut-Rhin. Elle accepte de m'en faire une copie (voir [Annexe XI](#)). Elle m'informe également que c'est l'association humanitaire Fairmed qui a pris en charge la fourniture des artifices pyrotechniques utilisés à cette occasion. Elle me montre un « bâton » (spécimen) pyrotechnique et m'explique que ceux-ci furent attachés à des ballons gonflés à l'hélium.

La solution de l'énigme ne faisant maintenant plus aucun doute, je me fixe l'objectif d'identifier plus précisément ce type d'artifice.

Le GEIPAN m'en ayant laissé l'initiative (26/04), je contacte donc le 28/04. Il me répond le 15/05 qu'il a transmis ma demande au témoin pour qu'il me contacte en lui demandant de le prévenir s'il refuse afin de pouvoir m'en informer.

Le 30/04, après quelques recherches sur la toile, je prends contact par mail avec Madame (association Fairmed, en Suisse) qui me répond rapidement ne plus travailler pour cette association mais qui me renvoie gentiment vers une de ses collègues, Mme . Je la contacte donc qui me précise que la mairie de Riedisheim lui a demandé la fourniture d'artifices de type « Blinklanzen » en vue d'organiser ce qu'ils nomment en Suisse un « Sternenleuchten ».

Le 13/05, je parviens dans la matinée à joindre M. au téléphone (conversation enregistrée) qui me confirme tous les éléments fournis par Mmes , notamment qu'il y a eu une trentaine de ballons lâchés. Ce lâcher a eu lieu depuis le « Cité Hof » à Riedisheim. C'est la ville de Bâle qui l'a orienté vers l'association Fairmed, laquelle s'est donc occupée de trouver et de fournir les artifices. Il a appelé l'aéroport de Bâle (comme demandé par la préfecture) pour signaler l'opération. Les artifices étaient tous de la même couleur. Aucune photo n'a été réalisée par les organisateurs.

Je recontacte Mme qui me précise alors que c'est l'entreprise suisse qui lui fournit habituellement ces artifices. Nouvelle recherche Internet pour visiter le site de cette société à qui je laisse un message en ligne à propos de ces produits non clairement détaillés sur le site.

C'est M. , agent-consultant pour , qui prend contact avec moi par mail afin de répondre à mes questions (16-05). De l'échange qui s'en est suivi, il ressort que c'est bien cette société qui fabrique et distribue les Blinklanzen. Cet article, largement utilisé en Suisse (par exemple lors de l'inauguration du stade de Suisse à Berne), n'est cependant pas homologué en France ! Ses caractéristiques nécessitent diverses précautions lors de son utilisation, notamment en zone urbaine. L'achat de quelques exemplaires semblant malaisé, j'obtiens une photo montrant l'article en question dans ses deux versions d'allumage, électrique ou manuel (type utilisé à Riedisheim).

7 – CONCLUSION DEFINITIVE

Malgré deux relances, l'association SPICA ne m'a pas transmis (à la date du 20/05/2011) d'information me permettant de retrouver les témoins anonymes dont elle a connaissance. J'envoie une ultime requête. C'est un peu dommage (bien que prévisible) mais cela ne remet aucunement en cause l'explication fournie. Le cas est donc aujourd'hui parfaitement expliqué et son classement s'impose comme : **PAN A**

J'invite le GEIPAN à s'informer plus avant sur ce type de matériel (acquisition) susceptible de générer d'autres observations du genre, ceci d'autant qu'il n'est pas homologué. La municipalité de Riedisheim envisage déjà (vu le succès rencontré) de réitérer son opération pour la Saint-Nicolas 2011. Les régions limitrophes de la Suisse peuvent aisément se procurer ce matériel et l'utiliser de manière ouverte (associations ou organismes) ou plus confidentielle (particuliers). Il se pourrait bien que l'utilisation de ce type d'artifice se répande comme ce fut le cas pour les lanternes thaïlandaises.

Liste des annexes :

- [Annexe I](#) : Chronologie de l'enquête.
- [Annexe II](#) : Localisation géographique de l'observation.
- [Annexe III](#) : Résumé des déclarations de J B (12-03-2011).
- [Annexe IV](#) : Résumé des déclarations d'A S (02-04-2011).
- [Annexe V](#) : Astronomie – Carte du ciel.
- [Annexe VI](#) : Conditions météorologiques.
- [Annexe VII](#) : Photographie des lieux & reconstitutions photos.
- [Annexe VIII](#) : Localisation des témoins.
- [Annexe IX](#) : Témoignage anonyme.
- [Annexe X](#) : Informations diverses.
- [Annexe XI](#) : Autorisation préfectorale.
- [Annexe XII](#) : Photographie de Blinklanzen.

Autres éléments disponibles parmi les fichiers fournis :

- Image du stade de Suisse éclairé par des « Blinklanzen » : [Postkarte-Stade-de-Suisse.pdf](#)
- Vidéo sur lâcher de lanternes thaïlandaises à Brunstatt (village voisin) : [lanternes à Brunstatt.avi](#)
- Articles de presse à propos d'un lâcher de lanternes thaïlandaises à Brunstatt.
 - [L'Alsace-14-02-2011.doc](#)
 - [L'Alsace-15-02-2011.doc](#)
 - [Le Pays-15-02-2011.doc](#)
- Autre fournisseur de Blinklanzen : [Binklanzen.doc](#)
- Lâcher de ballons à l'école Ste-Ursule le 03-12-2010 : [Ecole Ste-Ursule.doc](#)
- Questionnaire GEIPAN d'A : 18 pages scannées (*répertoire « Questionnaire-A S »*)
- Conversations téléphoniques :
 - [B J -RdV-2011-02-27.wav](#)
 - [Mairie Riedisheim-09-05-2011-A.wav](#)
 - [Mairie Riedisheim-09-05-2011-B.wav](#)
 - [Conversation M B -13-05-2011.wav](#)
- Témoignages :
 - [Riedisheim-2011-03-12-A\(J \).wav](#)
 - [Riedisheim-2011-03-12-B\(J \).wav](#)
 - [Riedisheim-2011-03-12-C\(J \).wav](#)
 - [Riedisheim-2011-03-12-B\(A \).wav](#)

ANNEXE I

Chronologie d'enquête

Note : MR pour mail reçu – ME pour mail envoyé (Mails consultables dans le répertoire correspondant)

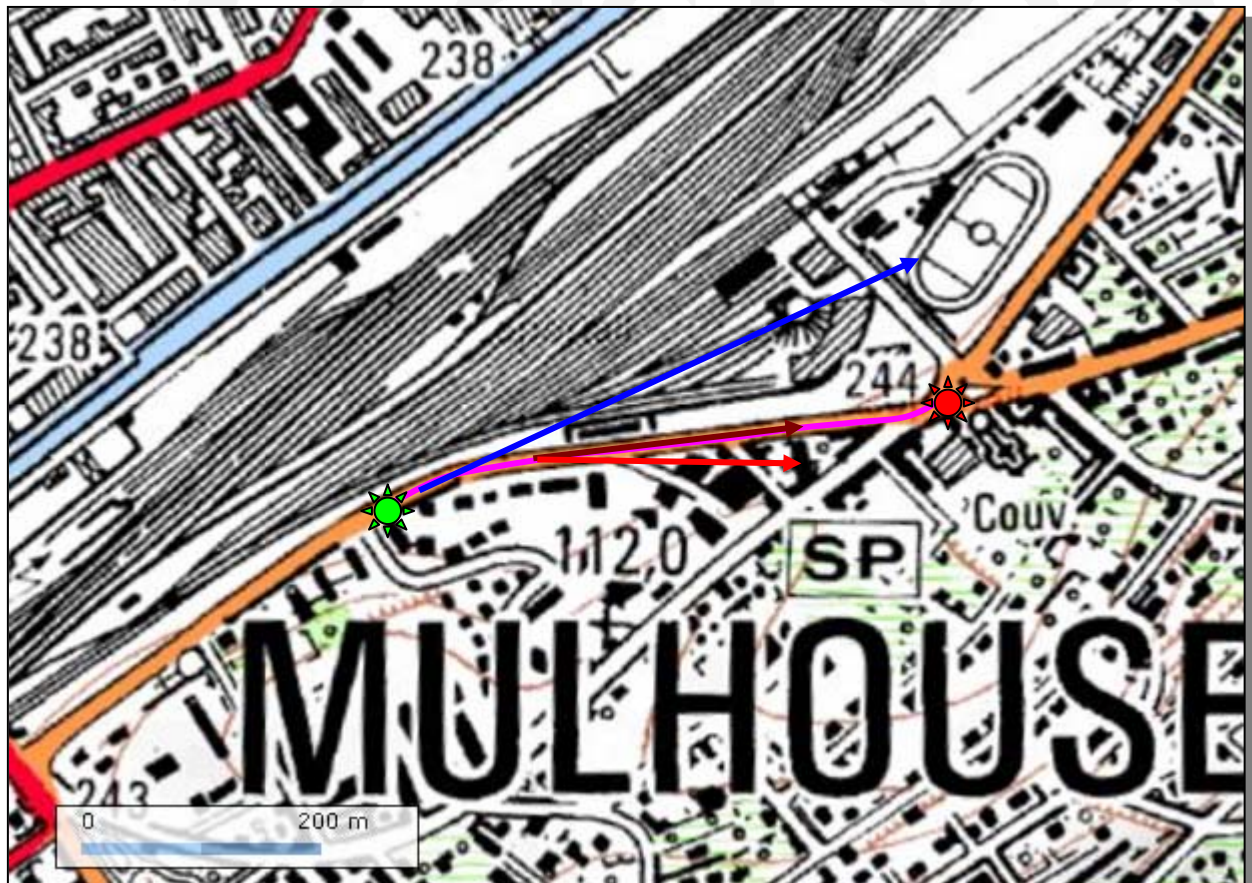
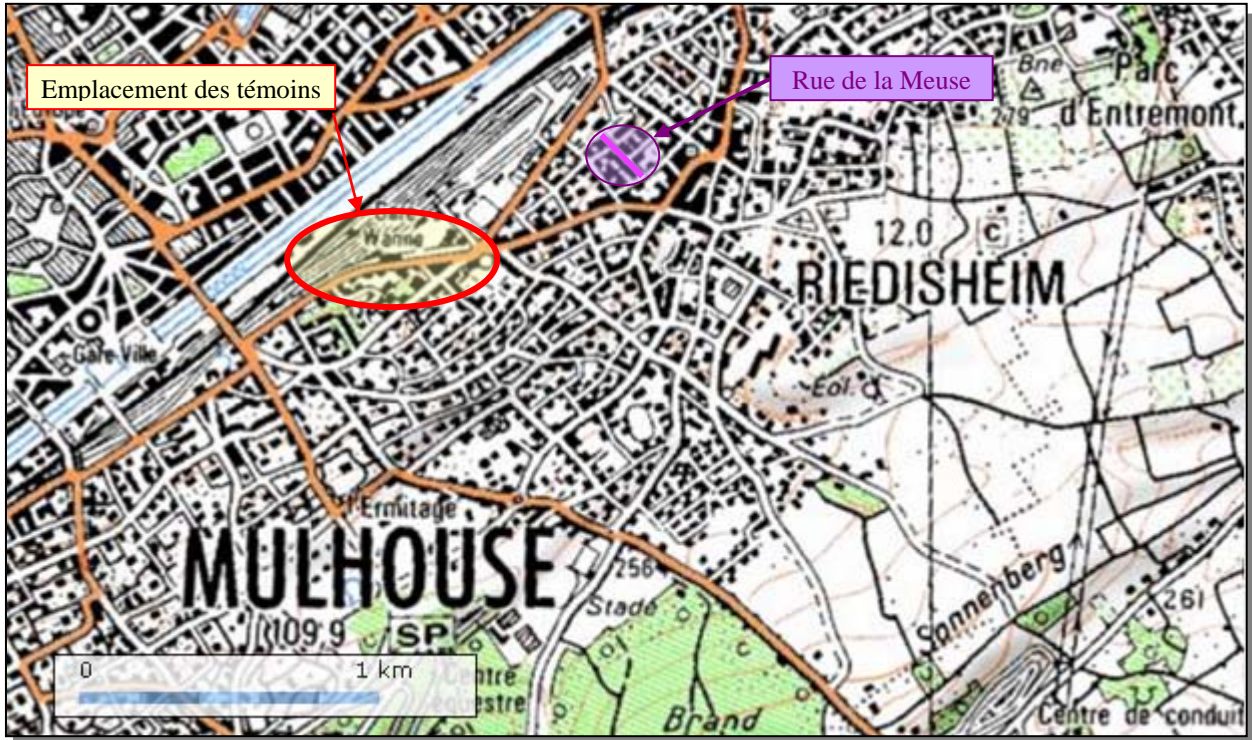
- 16/02/2011 à 13h 34 HL, Mail du GEIPAN qui me sollicite pour réaliser l'enquête (MR01)
- 16/02/2011 à 15h 52 HL, Mail au GEIPAN pour accepter la proposition d'enquête (ME01)
- 17/02/2011 à 13h 34 HL, Mail du GEIPAN me signalant le futur envoi des informations (MR02)
- 21/02/2011 à 10h 25 HL, Mail du GEIPAN me donnant copie de la lettre de mission en PJ (MR03)
- 21/02/2011 à 10h 45 HL, Mail du GEIPAN me signalant la mise à disposition des informations sur le site dédié (MR04)
- 21/02/2011 à 23h 17 HL, Mail au GEIPAN pour signaler que j'ai bien téléchargé les fichiers et pour signaler une erreur de date (ME02)
- 22/02/2011 à 09h 32 HL, Mail du GEIPAN pour me remercier d'avoir signalé l'erreur (MR05).
- 25/02/2011 : reçu lettre de mission par la poste.
- 27/02/2011 : j'appelle M. J B r pour prendre contact et un rendez-vous, fixé pour le samedi 12-03-2011 à 10h. Sa compagne A S (présente) accepte aussi de me rencontrer à cette occasion.
- 27/02/2011 à 21h 36 HL, Mail au GEIPAN pour accuser réception de la lettre de mission et l'informer du rendez-vous (ME03).
- 07-03-2011 à 20h28 : SMS à J B lui signalant que je n'ai pas reçu son mail sensé me préciser son adresse mail.
- 07/03/2011 à 19h32 : Mail de J B me précisant son adresse de messagerie.
- 08-03-2011 : passage vers 15h30 HL à la brigade de gendarmerie de s (fermée) puis repérage des lieux présumés.
- 12/03/2011 : rencontre à 10h HL (jusqu'à ~11h50 HL) avec J B et reconstitution de l'observation sur les lieux en refaisant le parcours suivi par les témoins.
- 12-03-2011 : ~13h 30 HL : retour sur les lieux pour un complément de mesures et photos.
- 12-03-2011 : ~14h 30 HL : passage à la gendarmerie de s. Rencontre avec l'adjudant (~10 min).
- **Semaine du 14 au 21-03 : première rédaction du compte-rendu.**
- 24/03/2011 à 22h 43 HL : Mail à J B pour l'inviter à remplir le questionnaire (rappel) et pour solliciter une rencontre avec Mlle A S (ME04).
- 31/03/2011 à 19h50 : SMS à J B r pour lui demander s'il a reçu mon mail du 24/03.
- 31/03/2011 à 19h59 : SMS de J B r me répond qu'il n'a pas reçu mon mail.
- 31/03/2011 à 20h04 : SMS à J B r pour lui dire que je lui renvoie le mail.
- 31/03/2011 à 20h05 : Mail à J B r pour lui renvoyer le mail du 24/03. (ME05)
- 31/03/2011 à 20h23 : Mail de J B r me demandant si cela ne peut pas se faire par téléphone (MR06).
- 31/03/2011 à 21h17 : Mail à J n B r pour lui confirmer mon vœu de rencontrer Al S z (ME06).
- 31/03/2011 à 22h24 : Mail de J B r pour accepter de me recevoir le 02-04 à 14h (MR07).
- 31/03/2011 à 22h36 : Mail à J B pour le remercier pour son accord et sa disponibilité (ME07).
- 02/04/2011 à 14h15 : Je rencontre J et A à leur domicile. A accepte de refaire le trajet en voiture avec moi (sans J). Aller-retour jusqu'au lieu de l'observation. Durée ~1/2 h.
- 02/04/2011 à 15h15 : Je passe au domicile de l'ufologue qui réside à et qui me donne, par hasard, une information intéressante pour cette enquête.
- **Semaine du 04 au 11-04 : poursuite de la rédaction du compte-rendu.**
- 11/04/2011 : Mail au GEIPAN pour transmission du compte-rendu et demande d'avis en retour (ME08). + transfert du dossier complet par FileZilla.
- 12/04/2011 à 12h56 : Mail du GEIPAN qui accuse réception et va étudier les documents transmis (MR08).
- 12/04/2011 à 16h35 : Mail d'Yvan Blanc qui, au vu du dossier, prolonge la délégation (MR09).
- 12/04/2011 à 16h40 : Mail du GEIPAN qui prolonge officiellement la délégation (MR10).
- 13/04/2011 à 00h53 : Mail au GEIPAN que je remercie pour sa réponse et cette prolongation. Je l'informe d'un nouveau témoignage sur le site de SPICA et l'invite à prendre contact avec cette association (ME09).
- 19/04/2011 : je reçois la nouvelle lettre de mission (prolongation).

- 19/04/2011 à 19h58 : Mail au GEIPAN pour demander si contact a été pris avec (SPICA) et pour accuser réception postale de la nouvelle lettre de mission (ME10).
- 26/04/2001 à 14h37 : Mail du GEIPAN me laissant l'initiative de contacter (SPICA) (MR11).
- 26/04/2011 après-midi : Je me rends à la mairie de Riedisheim et rencontre Mme du Service Education, Animations et Jeunesse & Sports.
- 28/04/2011 à 22h25 : Mail à l'association SPICA pour demande d'informations (ME11).
- 30/04/2011 à 15h38 : Mail à Madame (association Fairmed) pour demande d'informations (ME12).
- 30/04/2011 à 15h22 : Mail réponse de Mme (Fairmed) (MR12).
- 30/04/2011 à 16h15 : Mail de remerciement à Mme (Fairmed) (ME13).
- 30/04/2001 à 16h33 : Mail à Mme (Fairmed) pour transmettre la demande d'informations (ME14).
- 02/05/2011 à 09h57 : Mail réponse de Mme (Fairmed) (MR13).
- 05/05/2001 à 14h 14 : Mail de relance auprès de (SPICA) (ME15).
- 09/05/2011 en matinée : appel auprès de Mme à la mairie de Riedisheim
- 09/05/2011 en début d'après-midi : second appel auprès de la mairie de Riedisheim.
- 13/05/2011 : Conversation téléphonique (enregistrée) avec M. (Mairie de Riedisheim).
- 13/05/2011 à 10h 23 : Mail à Mme (Fairmed) pour la remercier et lui demander un complément d'information (ME16).
- 13/05/2011 à 13h57 : Mail réponse de Mme (Fairmed) (MR14).
- 13/05/2011 à 11h26 : Mail à la société (Suisse) fabriquant les artifices présumés (ME17).
- 15/05/2011 à 23h23 : Mail réponse de (MR15).
- 16/05/2011 à 10h50 : Mail de M. qui me répond au nom de la société (MR16).
- 16/05/2011 à 11h00 : Mail automatique signalant une réponse à ma requête sur le site de SPICA (MR17).
- 16/05/2011 à 22h53 : Mail automatique signalant une réponse à ma requête sur le site de SPICA (MR18)
- 17/05/2011 à 18h09 : Mail automatique signalant une réponse à ma requête sur le site de SPICA (MR19)
- 17/05/2011 à 19h16 : Mail à (>SPICA) pour le remercier et signaler les 3 messages automatiques inexploitable (ME18).
- 18/05/2011 à 23h 22 : Mail automatique d'avis de lecture par (SPICA) (MR20).
- 07/06/2011 à 22h 40 : Mail de relance auprès de (SPICA) (ME19).
- 07-06-2011 à 23h02 : Mail à M. pour le remercier et poser quelques questions complémentaires (ME20).
- 08/06/2011 à 00h11 : Mail automatique d'avis de lecture par (SPICA) (MR21).
- 09/06/2011 à 08h36 : Mail réponse de M. qui m'envoie deux photos (MR22).
- 10/06/2011 à 00h00 : Mail de remerciement à (ME21).
- **Dimanche 19-06 : rédaction du complément au compte-rendu d'enquête (version 2).**
- 10/06/2011 à 00h00 : Mail de remerciement à M. (ME21).
- 20/06/2011 à 00h05 : Mail d'ultime relance auprès de Ch. (SPICA) (ME22).
- 20/06/2011 à 09h56 : Mail au GEIPAN pour l'informer de la transmission du rapport final (ME23).
+ transfert du complément de dossier par FileZilla.



ANNEXE II

Localisation géographique de l'observation



Les témoins venant en voiture depuis leur domicile et se dirigeant vers Riedisheim observent le phénomène alors qu'ils circulent dans l'Avenue de Riedsheim, aux environs du « **point vert** ». Ils le perdent des yeux définitivement au niveau du rond point situé à l'extrémité de l'avenue, soit au niveau du « **point rouge** ».

Coordonnées des lieux : Latitude : **47° 44' 45'' Nord** - Longitude : **07° 21' 15'' Est**
 Source : Réseau Géodésique Français 1993 – Coordonnées géographiques (Géoportail)
Avenue de Riedisheim

La flèche **bleue** indique la direction du phénomène mémorisée par M. J B : ~ 65° / NG.

La flèche **brune** indique l'azimut de la rue : ~ 80°/NG.

La flèche **rouge** indique l'azimut de l'amas des Pléiades à l'heure de l'observation : ~ 92° / NG.

La page suivante présente la même zone en vue aérienne (source : IGN – Google) avec le trajet présumé des témoins.

La page d'après présente un agrandissement de la zone de début d'observation avec l'endroit présumé d'où le phénomène aurait été aperçu.

C'est là que fut stationnée la voiture lors de la reconstitution et que furent réalisées les prises de vues.

(Voir [Annexe VI](#) – Photographies des lieux)

Photos 1 à 12 : réalisées le matin du 12-03-2011, en présence du témoin.

Photos 13 à 21 : réalisées en début d'après-midi du 12-03-2011 par l'enquêteur seul.

Note :

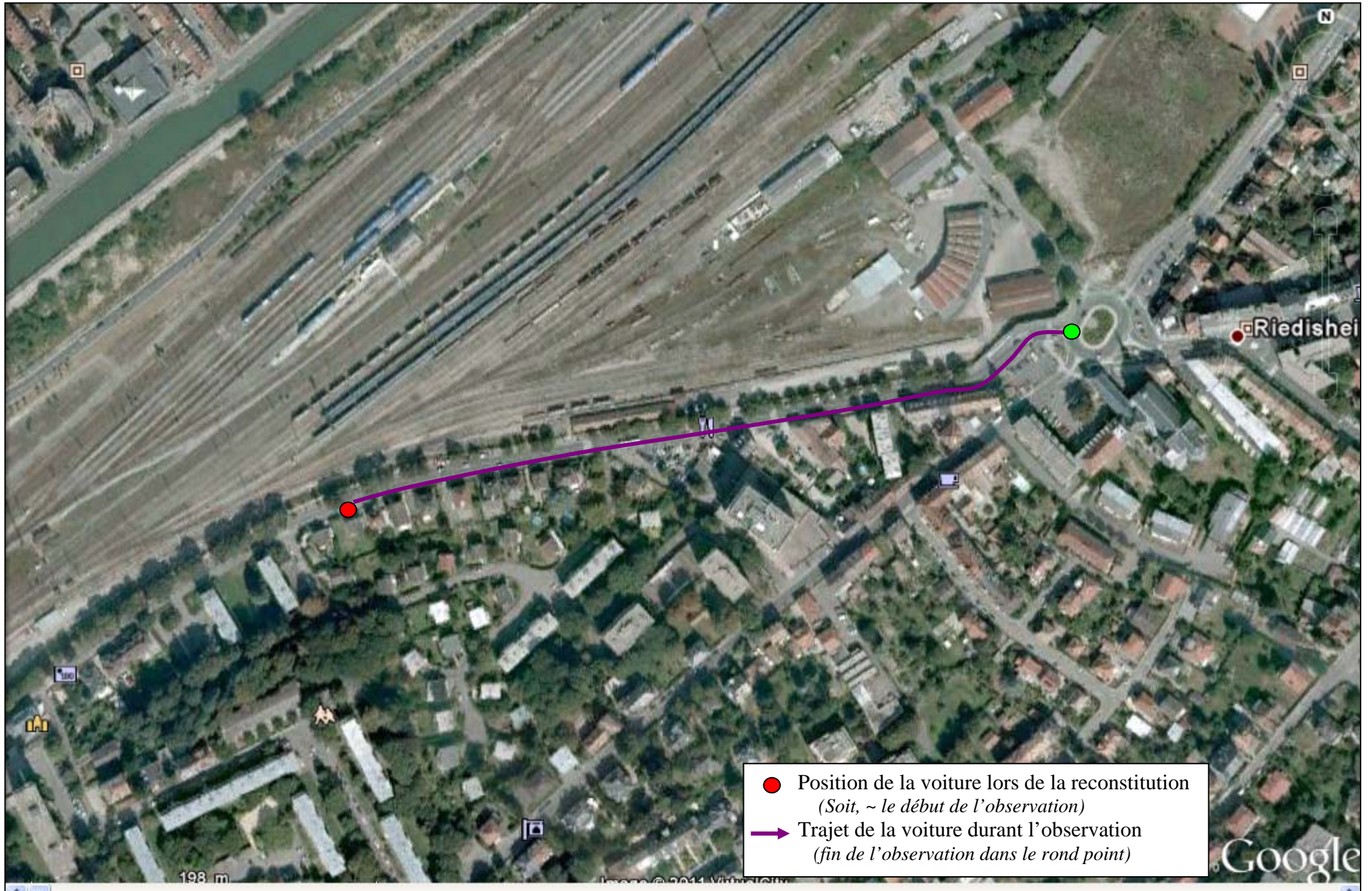
Mieux qu'avec toute illustration photo possible par photographies interposées, une bonne compréhension du contexte de l'observation peut être aisément accessible à l'aide de Google Maps.

Mulhouse faisant partie des villes ayant été intégrées dans ce dispositif de visualisation 3D, le parcours réalisé par les témoins peut être aisément revisité à l'aide de ce lien :

<http://maps.google.fr/maps?ll=47.75017,7.3462331&z=14&t=h&hl=fr>



Vue aérienne des lieux de l'observation



Carte des prises de vue du 12-03-2011 (Avenue de Riedisheim)



Carte des prises de vue du 02-04-2011 (Avenue de Riedisheim)



ANNEXE III

Résumé des déclarations de J B

- Cf enregistrement audio du 12-03-2011 -

- Ils se rendaient chez ses parents
- Ont vu 8 à 9 points lumineux dont les clignotements n'étaient pas compatibles avec les feux d'un avion.
- L'observation a duré moins de 20 secondes (Plus tard il parle de 10 à 15 sec et lors de la reconstitution, **le chronométrage avoisine les 30 sec**).
- Sa compagne a aussitôt observé la même chose, ce qu'elle trouva elle aussi curieux.
- Cela avait l'air immobile.
- Cela a disparu en quelques secondes mais progressivement (d'en haut à gauche vers en bas à droite).
- Il a regardé s'il n'y avait pas des lumières de Noël qui auraient pu expliquer cette vision.
- Pour lui, c'était immobile.
- **Il l'a vu quasiment vers le haut du pare brise et a même eu le réflexe de baisser la tête pour voir s'il n'y avait pas d'autres lumières plus hautes.**
- Groupe de lumières de petite taille (un peu plus gros qu'un feu de position d'avion).
- A gauche de la route se trouvent les voies de chemin de fer et les gares de Mulhouse.
- Lors de la reconstitution, voiture arrêtée sur le trottoir, il situe le phénomène en azimut entre la grue et le toit de bâtiment et en hauteur à la limite supérieure des arbres bordant la route.
La mesure de hauteur angulaire s'y rapportant (mesurée à l'inclinomètre de sa place de conducteur) donnera ~6°.
- Le phénomène n'a jamais été totalement caché par les arbres, peut-être partiellement et fugitivement.
- Impossibilité de percevoir un quelconque bruit (du fait du bruit du moteur).
- N'ont pas baissé les vitres du véhicule.
- Peu de circulation et pas de piéton visible. (zone peu fréquentée à cette heure là).
- S'est renseigné mais n'a trouvé personne qui aurait observé le phénomène.
- Pas de feux d'artifice à sa connaissance.
- Il a pensé à témoigner auprès de la gendarmerie, car il avait vu un reportage TV qui signalait l'existence d'une cellule s'occupant de ces phénomènes.
- Il est allé à la gendarmerie de le lendemain, qui a transmis à celle de
- Il a été convoqué par cette dernière et y est allé témoigner sur la base de questions issues d'un questionnaire (GEIPAN).
- Ce n'était apparemment pas la première fois que les gendarmes devaient interroger des témoins pour ce genre de choses.
- Il est allé ensuite sur le site du GEIPAN mais n'a rien trouvé de similaire.
- (SI) Les lampadaires (pylônes) situés sur les voies (à gauche) étaient allumés (lumière blanche) mais ne gênaient aucunement l'observation.
- Les lumières étaient espacées les unes des autres (Cf. dessin) et ont disparu progressivement du haut à gauche (du groupe) vers le bas à droite.
- Clignotement du genre « stroboscopique », très rapide (~ 25 à 30 Hz).
- Les lumières étaient toutes assez similaires et l'ensemble semblait immobile, tout comme les positions respectives des lumières qui demeuraient invariables.
- Il connaît un peu le phénomène ovni (par le net) mais ne s'y intéresse pas particulièrement.

- Il s'est surtout attardé sur un forum qui lui semblait poser le problème avec l'idée de rechercher à comprendre le pourquoi des observations.
- Les sites et forums se contentent, pour la plupart, d'évoquer les cas sans rien expliquer.
- Il a vu quelques films évoquant le sujet.
- Il est assez ouvert sur l'idée d'une vie ailleurs dans l'univers et ne serait pas troublé que le phénomène puisse avoir une origine insolite mais considère toutefois cela comme assez improbable et reste assez sceptique sur beaucoup de choses évoquées ici ou là, notamment sur internet.
- Ne connaît pas de cas d'observation sur la région.
- Il aimerait savoir de quoi il s'agissait, vu qu'il n'a lui-même pas d'explication à proposer. Il n'extrapole pourtant pas sur ce que cela pourrait réellement être.
- Il ne pense pas qu'il puisse s'agir d'un avion (malgré la présence de couloirs aériens) ou d'un ballon météo.
- Pour lui, **il y avait un léger brouillard au sol mais surtout du brouillard d'altitude**, on ne voyait ni la Lune, ni les étoiles, ni les avions.
- En fait, il a vérifié, en arrivant chez ses parents, si les étoiles étaient visibles. Aucune ne l'était.
- Il a regardé l'heure sur l'horloge de la voiture (19h17) qui avait peut-être 1 ou 2 minutes d'avance.
- (SI) Pour lui, il faisait froid, probablement proche de zéro (ni pluie, ni neige).
- Il a suivi une formation initiale en électronique (bac STI électronique), puis une année de BTS électronique mais a abandonné car finalement peu intéressé. Il est désormais charpentier.
- (SI) Sa compagne travaille comme technicienne dans un laboratoire (BTS).
- (SI) Elle n'a pas été interrogée par les gendarmes car ceux-ci ont précisé qu'ils la convoqueraient, si nécessaire. Elle n'aurait pas témoigné spontanément, ne connaissant pas cette possibilité.
- Il pense qu'elle serait effectivement disposée à témoigner en gendarmerie, le cas échéant.
- En cas de nouvelle observation, il suivrait la même démarche.
- Il a été surpris par une question du questionnaire de la gendarmerie, à savoir celle qui demande si l'observation a remis en cause ses convictions religieuses (trouvant cela sans rapport).
- (SI) L'observation a suscité une petite discussion avec ses parents mais sans plus.
- Il a fait une observation (vague souvenir) quand il avait 8-10 ans. Trois points lumineux volant en formation. Il ne les a pas identifiés bien que pensant un moment à des chasseurs (il s'intéressait alors aux avions).
- Il reconnaît que pour sa propre observation récente, **il serait incapable de dire si cela s'est passé avant ou après Noël.**
- Il exclut les lanternes thaïlandaises (dont il semble effectivement connaître l'aspect).
- Globalement, il reste relativement critique sur ce qu'il lit à propos des ovnis.

Dessin fait par J B le 12-03-2011 :

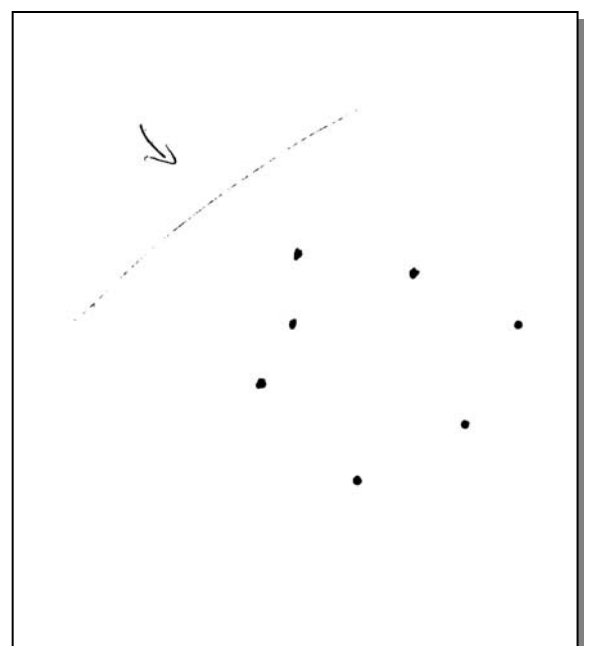
Un groupe de points (nombre approximatif) écartés les uns des autres, sans disposition géométrique apparente.

Ces points, de couleur blanche mais légèrement violacée, semblent clignoter de manière rapide (comparaison faite avec des lumières stroboscopiques) mais non synchrones les uns par rapport aux autres.

Le trait et la flèche signifient que les points ont disparu un peu comme si une sorte de rideau invisible les avait cachés progressivement, du haut à gauche vers le bas à droite.

La taille estimée à l'aide du comparateur LDLN correspond au N° 20 alors que la Lune est estimée au N° 9.

(Note : valeur réelle pour la Lune : ~ N° 5).



ANNEXE IV

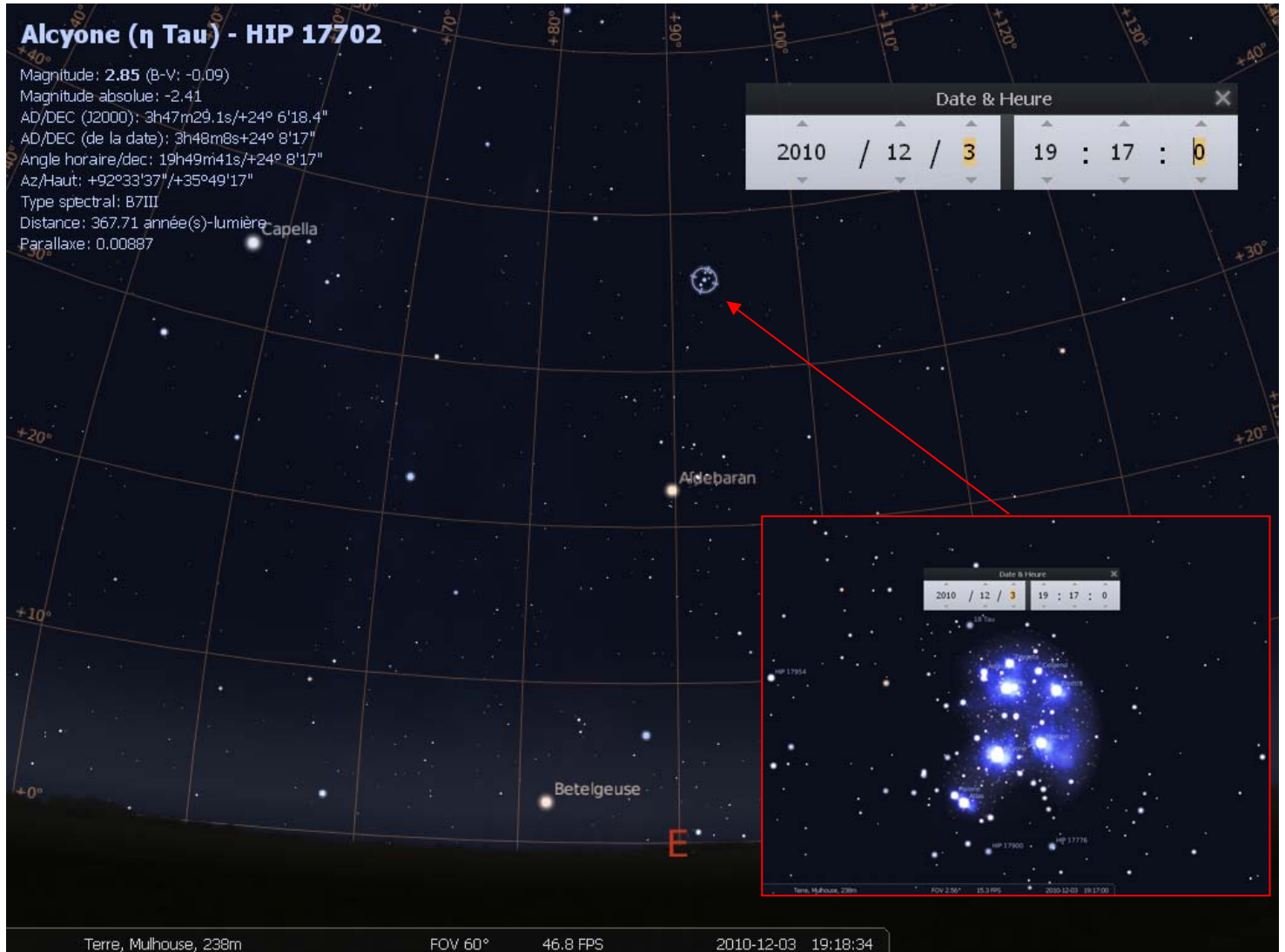
Résumé des déclarations d'A S

- Cf enregistrement audio du 02-04-2011 -

- (SI/Météo) Il ne pleuvait pas, c'était légèrement nuageux et la nuit n'était pas totalement noire.
- Il était 19h17 (HL). Elle a regardé juste après sur l'horloge du tableau de bord.
- Elle n'a pas eu le réflexe de prendre une photo avec son téléphone mobile.
- Elle situe le début de l'observation quasiment à l'entrée du rond-point, donc nettement plus loin que ne l'estimait pour sa part J .
- Le phénomène se situait au-dessus des maisons (situées au-delà du rond-point) et J a stoppé la voiture à l'entrée du rond-point (pour laisser passer d'autres voitures).
- C'est lors de cette phase d'arrêt que, selon elle, le phénomène a disparu.
- Il est possible que ce soit J qui l'ait vu le premier mais ce n'est pas sûr car ils l'ont vu quasiment simultanément.
- Le PAN avait l'aspect de plusieurs lumières qui clignotaient très vite (style stroboscope) et formaient vaguement un ovale imparfait. Elles étaient disposées de manière irrégulière.
- Il n'y avait que des lumières, comme un groupe d'étoiles qui clignotaient.
- Cela semblait immobile mais comme ils étaient en mouvement, elle ne peut le certifier.
- (SI) Le phénomène était plutôt situé en haut du pare-brise et quasiment en face, soit sensiblement au milieu.
- Cela donnait l'impression (subjective) d'être près, tout en étant loin (!?), un peu comme les étoiles qui semblent proches mais ne le sont pas du tout.
- Ils n'ont pas ouvert les vitres de la voiture, n'ont pas coupé le moteur (circulation oblige) et n'ont donc pas perçu de bruit.
- Ils ne sont pas restés longtemps dans le carrefour et pour elle la durée totale est de l'ordre d'une dizaine de secondes seulement.
- Les lumières se sont éteintes plus ou moins les unes après les autres mais elle ne se souvient pas précisément de quelle manière.
- (SI) Elle ne connaît pas vraiment le ciel et ne sait pas vraiment identifier les constellations. Selon elle, J connaît peut-être le ciel mieux qu'elle mais elle précise qu'il ne pratique pas l'astronomie et n'est (comme elle) qu'un simple curieux occasionnel du ciel.
- Une récente visite à la « Cité de l'espace » les motive actuellement à davantage s'intéresser au sujet.
- Son opinion au sujet des PAN est clairement qu'il ne lui semble pas possible que nous soyons seuls dans l'univers.
- Actuellement, le sujet l'intéresse et elle a une collègue de travail avec laquelle elle discute de temps en temps du sujet et fait, avec elle, des petites recherches sur le net.
- Elle garde toutefois un avis mesuré sur la question et confirme sa curiosité actuelle en la matière.
- (SI) Elle n'a jamais rien vu antérieurement mais confirme que Julien lui a parlé d'une observation personnelle faite durant son enfance (NDLR : voir interview de J n). Un de leurs amis résidant à aurait aussi vu quelque chose.
- Elle m'informe que la rue où ils résident est désormais indiquée.
- Son dessin représentant le PAN figure dans le questionnaire GEIPAN qu'elle a rendu.

ANNEXE V

Astronomie - Carte du Ciel



Aucune planète majeure n'est visible dans le champ d'observation.

L'étoile Bételgeuse (Orion) était basse sur l'horizon donc probablement masquée par le décor urbain et/ou noyée dans les lumières de la ville.

Seules les deux étoiles de première grandeur que sont Aldébaran (Taureau) et Capella (Cocher) pouvaient potentiellement attirer l'attention.

Par contre, l'amas ouvert des Pléiades, visible dans l'azimut $\sim 92^\circ$ /NG et à $\sim 35^\circ$ de hauteur angulaire pouvait être visible (selon la météo) et attirer alors l'attention des témoins.

Selon les conditions météo, l'environnement lumineux et l'acuité visuelle de l'observateur, le nombre d'étoiles visibles à l'œil nu varie souvent de 5 (en ville), 7 (en moyenne), voire jusqu'à 11. Sa taille angulaire avoisine les 2° d'arc, soit près de 4 fois la taille apparente de la Lune.

L'image à grand champ ci-dessous donne une idée de l'aspect visuel que présente cet amas dans le ciel.



Un observateur pointe du doigt l'amas des Pléiades, un amas de 3000 étoiles (dont ~7 visibles à l'œil nu) situé à 400 années de lumière de la Terre. En haut à gauche, la nébuleuse California (NGC 1499), située à 1500 années de lumière. Octobre 2010. (Auteur: B.A. Tafreshi/Novapix)

Les Pléiades	
 <p>Les pléiades vues par Hubble.</p>	
Données d'observation	
Époque J2000.0	
Type d'objet	Amas ouvert
Ascension droite (α)	03 ^h 47 ^m 24 ^s
Déclinaison (δ)	+24° 07'
Distance	~440 al (~135 pc)
Magnitude apparente (V)	1,6
Dimensions apparentes	110 min d'arc
Constellation	Taureau
Découverte	
Désignations	M45, NGC 1432/35

Étoiles des Pléiades

Nom	Désignation	Magnitude Apparente	Type spectral
Alcyone	Eta (25) Tauri	2,86	B7IIIe
Atlas	27 Tauri	3,62	B8III
Électre	17 Tauri	3,70	B6IIIe
Maïa	20 Tauri	3,86	B7III
Méropé	23 Tauri	4,17	B6IVev
Taygète	19 Tauri	4,29	B6V
Pléioné	28 (BU) Tauri	5,09 (var.)	B8IVep
Célaéno	16 Tauri	5,44	B7IV
Astérope	21 et 22 Tauri	5,64 / 6,41	B8Ve/B9V
—	18 Tauri	5,65	B8V

Source Wikipedia

ANNEXE VI

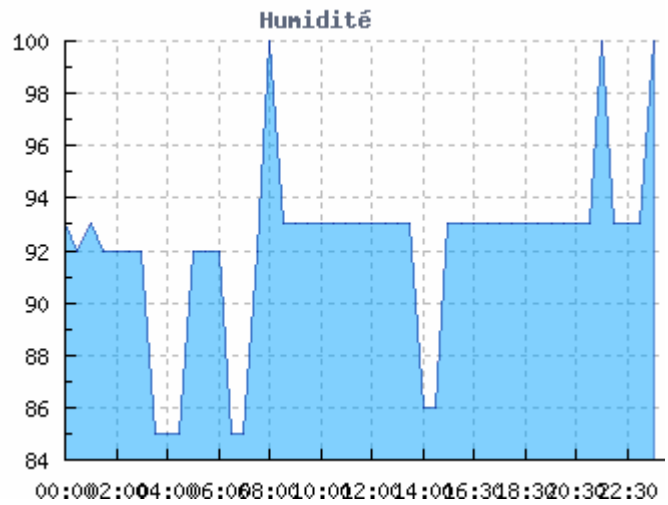
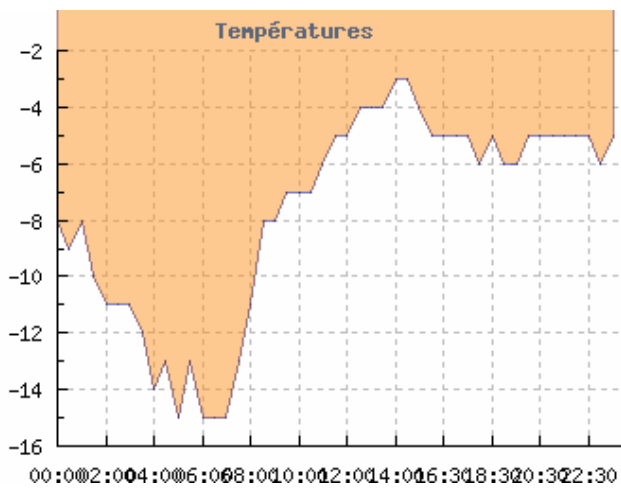
Conditions météorologiques

http://www.meteorologic.net/archives-metar_LFSB.html?jour=03&mois=12&year=2010

Mulhouse le 03-12-2010

Heures UTC	Température	Humid.	Point rosée	Pression	Visibilité	Vent (moy/raf)	Précipitations	Temps
19:00	-6°C	93%	-7°C	1014hpa	3.5km	NNW à 2km/h	Néant	
19:30	-6°C	93%	-7°C	1015hpa	3.0km	N à 0km/h	Néant	
20:00	-5°C	93%	-6°C	1015hpa	3.2km	SSW à 4km/h	Néant	

= léger vent, risque de neige modéré , brume



Ces données montrent que la température était inférieure à zéro degré et proche du point de rosée. Le temps était assez couvert avec un léger vent du nord ou du NNW avec de la brume.

Ceci est totalement compatible avec le mode de disparition du phénomène s'il fut progressivement caché par un banc de brume.

ANNEXE VII

Photographies des lieux (12-03-2011)



1



2



3



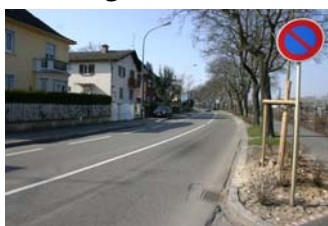
4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20

21

Vignettes des **21** premiers clichés (voir répertoire « Photos »)



Photo 03 : Vue de la partie finale de l'Avenue de Riedisheim.



Photo 12 : Vue depuis la place du conducteur
L'étoile jaune figure l'emplacement présumé du phénomène, estimé lors de la reconstitution
(Azimut : $\sim 65^\circ/NG$ - Hauteur $\sim 6^\circ$)

Note : l'amas des Pléiades est largement hors cadre

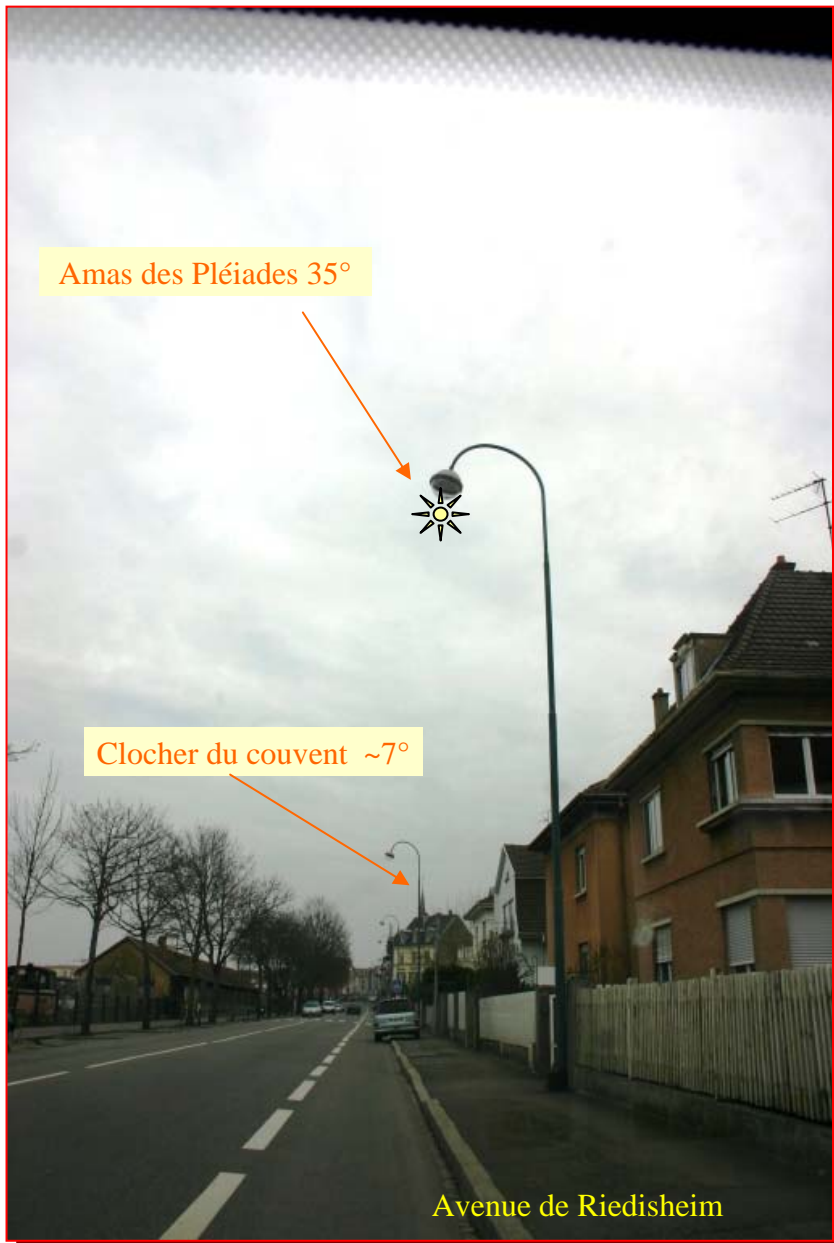


Photo 20

Vue de la dernière partie de l'Avenue de Riedisheim le long de laquelle s'est déroulée la quasi-totalité de l'observation (selon J).

L'étoile jaune (située juste au niveau du lampadaire) figure ici et approximativement l'emplacement calculé de l'amas ouvert des Pléiades.

(Azimut $\sim 92^\circ$ / NG – Hauteur $\sim 35^\circ$)

Notes :

- la pointe du clocher de l'église se situe dans l'azimut $\sim 90^\circ$ /NG et à $\sim 7^\circ$ de hauteur angulaire.

- Cliché réalisé depuis la voiture de l'IPN en s'avancant sur le siège pour se rapprocher du pare-brise.

Sans ce mouvement, l'amas des Pléiades est difficilement visible à la limite supérieure du pare-brise.



Panoramique 17-16-15-14

\sim SUD



Panoramique 13-19-18-17

\sim NORD

Photographies des lieux (02-04-2011)



22



23



24



25



26



27



28



29



30



31



32



33



34



35



36



37

Vignettes des 16 clichés suivants (voir répertoire « Photos »)



Panoramique 33-34-35 (vue du rond point)

Reconstitution du 02-04-2011 avec Mlle A S

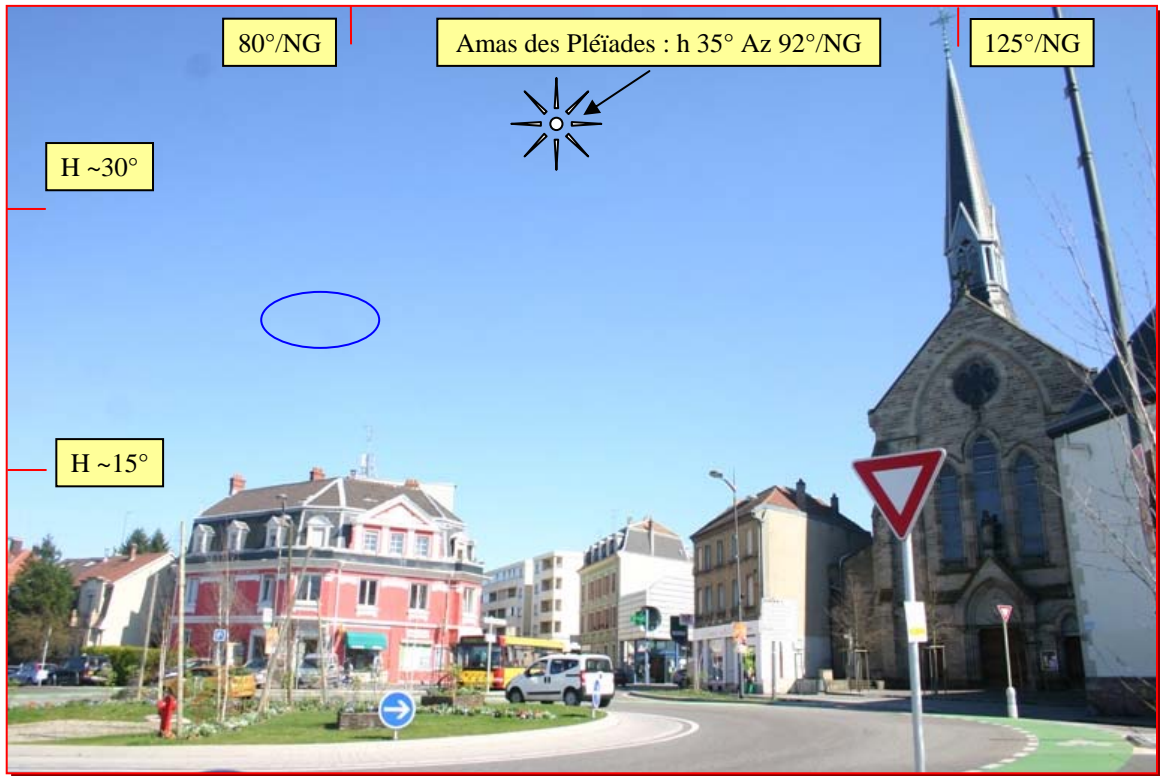


Photo 32 : Vue depuis la voiture arrêtée à l'entrée du rond point, soit approximativement lors de la phase de disparition progressive du PAN.

L'ellipse en **bleu** situe approximativement l'emplacement présumé du PAN tel qu'A le situe de mémoire, en date du 02-04-2011.

Rappel : zone aisément visualisable sur Google maps



Légende des photographies

Les photographies réalisées lors des reconstitutions (12-03-2011 & 02-04-2011) sont regroupées dans le répertoire « Photos » (*versions natives et redimensionnées*). Appareil numérique Canon EOS 300D.

Pour les emplacements et les directions de prise de vue de chaque cliché, se reporter à l'[Annexe II](#) « localisation géographique ».

Samedi 12-03-2011 vers 10h45 HL :

Photo 01 : Vue (*par l'arrière*) de la voiture, stationnée au niveau du point présumé d'aperçu du PAN.

Photo 02 : Idem d'un peu plus loin.

Photo 03 : Vue de l'avenue de Riedisheim. A droite la voiture, à gauche les voies ferrées.

Photo 04 : Idem sous un autre angle (*depuis le trottoir de gauche*).

Photo 05 : Vue (*par l'avant*) de la voiture stationnée. A droite les voies ferrées.

Photo 06 : Idem (*gros plan*). J B au volant.

Photo 07 : Vue en arrière de l'avenue de Riedisheim. A gauche la voiture.

Photo 08 : Vue des voies de chemin de fer, avec les pylônes (*projecteurs*).

Photo 09 : Vue de l'avenue depuis la place passager (*NB : voiture sur le trottoir*).

Photo 10 : ~ Idem

Photo 11 : ~Idem au zoom. PAN estimé être juste au dessus des arbres, entre la grue et la pointe du toit.

Photo 12 : Vue de l'avenue depuis la place conducteur (*NB : voiture sur le trottoir*).

Samedi 12-03-2011 vers 14h HL :

Photos 13 à 19 : Panoramique (*Ouest-Sud-Est-Nord-Ouest*) depuis la sortie du virage, trottoir opposé.

Photo 20 : Vue (*verticale*) de l'Avenue de Riedisheim depuis la sortie du virage.

Photo 21 : Idem avec champ plus large.

Samedi 02-04-2011 vers 14h 30 HL :

Photo 22 : Vue de la rue de Riedisheim (sortie de Mulhouse) depuis le rond point.

Photo 23 : Idem (*zoom*).

Photo 24 : ~Idem que 22.

Photos 25 & 26 : Vue de l'entrée du rond point depuis le même endroit.

Photos 27 : Vue du rond point depuis l'autre trottoir.

Photos 28, 29 & 30 : Vue rapprochée du rond point. La voiture des témoins était, au moment de la disparition, à hauteur des voitures visibles sur la photo 29.

Photos 31 : Vue du rond-point depuis l'emplacement de la voiture ~ au moment de la disparition.

Photos 32 : ~Idem (*angle différent*).

Photos 33-34-35 : Vue panoramique du rond-point depuis l'église. Emplacement similaire de la voiture grise visible.

Photos 36 : Vue du rond point depuis le trottoir situé devant la maison rouge (*bar-tabac*).

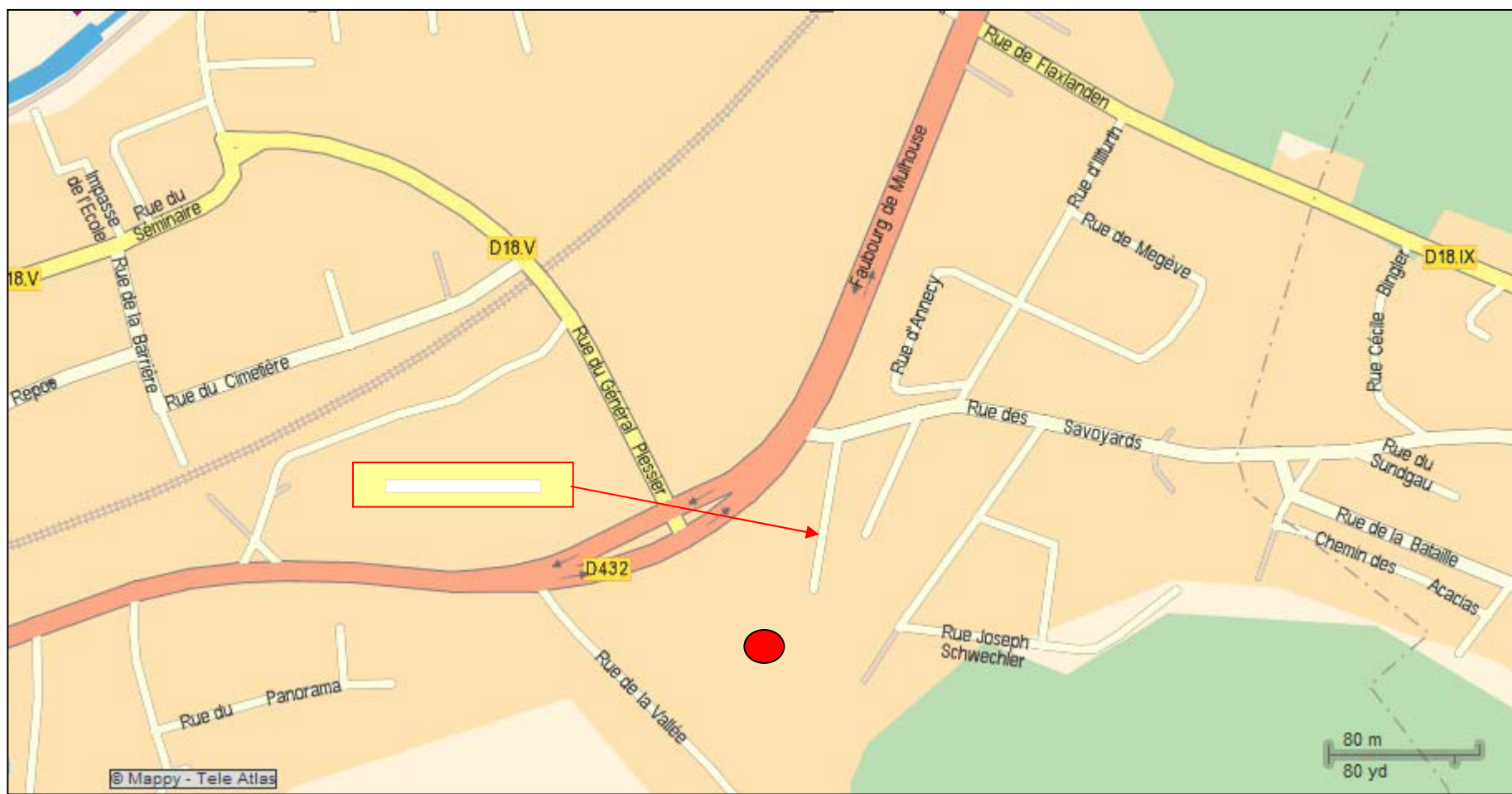
Photos 37 : Vue de l'entrée du rond point depuis le trottoir (*avant l'église*).

ANNEXE VIII
Localisation des témoins

Plan d'accès au domicile des témoins (Point Rouge)

M. J B & A S -

Note : La rue mentionnée dans l'adresse n'était pas indiquée au début de l'enquête. La zone étant en pleine restructuration.



Vue aérienne du domicile des témoins.

M. J B & A

Note : La rue mentionnée dans l'adresse n'était pas indiquée au début de l'enquête. La zone étant en pleine restructuration, l'accès se faisait par la rue de la Vallée (*trait rouge*). Début avril, le nom de la rue est désormais indiquée et l'accès devient possible de manière logique (*trait bleu*).



ANNEXE IX

Témoignage anonyme

(ufologue)

Document reçu de manière anonyme par M.

Original transmis à l'IPN le 02-04-2011

Témoignage anonyme

Monsieur :

J'ai observé le vendredi 3 décembre 2010 vers 19H10, une dizaine de points lumineux rouges dont deux au moins sur l'ensemble plutôt rouges orangés, la nuit était tombée, le ciel voilé mais je pouvais distinguer les habitations des environs.

L'ensemble tenait dans la surface d'une feuille de papier 21/29 tendue à bout de bras, chaque point étant de la grosseur d'un quart d'angle de pouce, le tout à la verticale de ma rue.

Je n'ai pas constaté d'alignement précis, juste que les lieux orangés étaient plus proches chacune respectivement d'une lueur rouge. Ce groupe de points était fixe, pas de changement de couleurs, ni d'intensité lumineuse, ni de trajectoire, juste un léger oscillement peut-être dû au passage de la brume au dessous, aucun bruit, aucune odeur, pas de faisceau lumineux ni montant ni descendant.

Impossible de définir l'altitude.

Un membre de ma famille a fait la même observation que moi de 19H10 à 19H30 environ à mon domicile. Nous n'avons pas photographié cet ensemble de points car je penche pour un événement médiatique du genre lancer de lanternes thaïlandaises les marchés de Noël étant déjà en activité à cette période de l'année.

Cet ensemble s'est déplacé vers le nord jusqu'à disparaître complètement dans le ciel brumeux.

Us à la verticale de la rue de la Neuse à Riedisheim

Pas d'autres témoignages les jours suivant d'ailleurs je n'ai pas posé de questions à ce sujet. Vous communiquer mon identité n'est pas indispensable, je fais juste la description d'une observation faite ce jour là.

Sincères salutations et bonnes recherches à vous si ce cas vous semble exploitable.

ANNEXE X
Informations diverses

Municipalité de Riesheim (68)

EDUCATION, ANIMATIONS, JEUNESSE ET SPORTS

http://www.riedisheim.fr/site/depot_des_fiches_1/les_services_municipaux/education_animations_jeunesse_et_sports

Mairie - Annexe

Ligne directe : 03 89 44 98 66

Fax : 03 89 44 98 62

Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires, OMSAP, cérémonies patriotiques, CMJ, manifestations (Marché de la Saint-Nicolas et de Pâques, Maibaum, Crémation des sapins)

Association FAIRMED

Voir opération « Etoiles sur Bâle » (en page 15) :

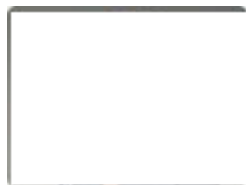
http://issuu.com/mediamedia-academy/docs/mag_juni_2010_f

LUMIERES D'ETOILES

Notre prochaine action «Sternenleuchten» (allumer des étoiles) aura lieu le 31 juillet à Bâle. Deux mois auparavant, vous trouverez sur ce site les informations nécessaires. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de votre prochaine visite à cette occasion.

http://www.lepra.ch/fm/f/5_sternenleuchten.php

<http://myhappyend.org/organisations/fairmed/a-propos-de-nous/>



, responsable des testaments auprès de la Fondation FAIRMED

ANNEXE XI

Autorisation préfectorale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN



Direction de la
réglementation et des
libertés publiques

Bureau de la
réglementation
et des élections

Monsieur le Maire de RIEDISHEIM
Service Culture Enseignement jeunesse et
sports

Le 18 novembre 2010

OBJET : Lâcher de ballons.

REFER : Votre lettre du 18 novembre 2010 – affaire suivie par M. I

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité l'autorisation d'organiser un lâcher de 30 ballons le 3 décembre 2010 vers 19 heures 30 à RIEDISHEIM, Cité Hof, rue du Maréchal.

Ce projet ne soulève pas d'objection de ma part, sous réserve que les ballons soient en plastique et sans armature métallique et qu'un responsable prenne contact téléphoniquement 15 minutes avant le lâcher avec le Chef de quart de la tour de contrôle de l'aérodrome de BALE MULHOUSE téléphone pour accord définitif.

Par ailleurs, en vertu de l'arrêté préfectoral du 27 avril 1964 modifié par celui du 27 octobre 1967, les ballons en question devront être gonflés à l'aide d'un mélange gazeux composé de 60 volumes de gaz inerte (azote, hélium purs ou mélangés) pour 40 volumes d'hydrogène, à l'exclusion de tout autre gaz combustible.

Les bouteilles contenant ledit mélange devront être marquées aux couleurs conventionnelles des gaz et pourvues d'une étiquette portant la mention "gaz destiné au gonflage de ballons en baudruche".

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le directeur du service

ANNEXE XII

Photographie de Blinkklanzen

Allumage manuel Réf : 00881000 – 4.80 CHF



Allumage électrique Réf : 00881002 – 6.40 CHF

